

Recommandation du CSA sur le traitement du conflit au Moyen-Orient

Le 18 mars, alors que l'intervention militaire américaine en Irak se faisait imminente, le CSA a rappelé à l'ensemble des services de télévision et de radio la nécessité de vérifier l'exactitude des informations diffusées, de procéder en cas de diffusion d'informations inexactes à leur rectification, d'accompagner la diffusion d'images d'archives d'une mention explicite et durable à l'antenne, de veiller à ce qu'il ne soit pas fait une exploitation complaisante des documents difficilement supportables, de traiter avec pondération les sujets susceptibles d'entraîner envers certaines communautés ou certains pays des attitudes de xénophobie, et de ne pas diffuser de documents contraires aux stipulations de la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre. À cet égard, une semaine plus tard, la diffusion d'images et de propos de prisonniers de guerre a conduit le Conseil à préciser qu'afin de préserver tout à la fois la liberté de l'information, la sécurité et la dignité des personnes concernées, quelle que soit leur nationalité, les médias doivent veiller à ce que les prisonniers ne puissent être identifiés et que leurs propos ne soient pas diffusés. Le CSA a demandé à la chaîne qatariote Al-Jazira, titulaire d'une convention, de s'expliquer sur la diffusion de telles images.